

N°144-26/LD/PDT/SA

Cotonou, le 26 avril 2026

**COMMUNIQUÉ**  
(Relatif à la trêve politique)

A la suite de la proclamation le jeudi 23 avril 2026 des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 12 avril 2026 par la Cour constitutionnelle, notre nation entre désormais dans une phase juridique et politique nouvelle, rigoureusement encadrée par l'article 5.1 de la Constitution.

En vertu de la loi 2025-20 du 17 décembre 2025 modifiant et complétant la loi 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que révisée par la loi n° 2019-40 du 7 novembre 2019, en son article 5.1, une **trêve politique** entre désormais en vigueur. Cette disposition suspend temporairement toute animation politique à caractère strictement électoraliste sans toutefois interdire l'activité politique.

Le parti "**Les Démocrates**" prend acte de cet état de fait et tient à définir la ligne de conduite qui guidera ses actions pendant cette trêve.

Afin de permettre à tous les militants d'être au même niveau d'information, le parti "**Les Démocrates**", organisera très prochainement un atelier de formation sur l'article 5.1 de la Constitution.

Cet atelier sera suivi d'un Conseil National Extraordinaire qui abordera les principaux points ci-après :

- Informer et sensibiliser l'ensemble des cadres et militants sur les implications de l'article 5.1 ;
- Définir l'orientation et les stratégies politiques du parti en liaison avec la nouvelle réforme constitutionnelle.
- Statuer sur le cadre de fonctionnement des structures du parti jusqu'au congrès ordinaire d'octobre 2026.

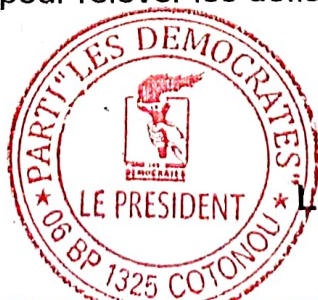
Nous appelons chaque militante et chaque militant à faire preuve de retenue et de discipline pour relever les défis qui s'imposent au parti.

06 BP 1325  
Cotonou

+ 229 55 83 83 83

+ 229 66 69 33 33

Email : ldlesdemocrates@gmail.com



Le Parti Les Démocrates

**"Les démocrates, tous unis pour la patrie !"**